

MAIRIE DE LA COTE D'ARBROZ

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2013

**Présents/MM. BAUD Jean-Paul/MUFFAT Sophie/ BAUD Marie-Thérèse / LE RAY Gérard/
BAUD Michel /DUFOUR Michel/**

Absents excusés : MM/ BAUD Emilie/DEHESTRU Marc/

Absents : MM/SAUVAGE Pascal/GEROUDET Vincent/

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- EXAMINE LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS.**
- RENONCE AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES PARCELLES SECTION A 3010-3028-3316-3773 SITUEES AU LIEUDIT LE COUARD.**
- PREND CONNAISSANCE DU RECOURS GRACIEUX DEPOSE CONTRE LA COMMUNE PAR LA SOCIETE LATURNE CONCERNANT LE PERMIS DE CONSTRUIRE DE MR GOTZHEIM.**
- PREND CONNAISSANCE DU RECOURS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DEPOSE PAR LA STE LATURNE CONTRE LA COMMUNE CONCERNANT LE PERMIS DE CONSTRUIRE DE Mr et Mme VALDENNAIRE ET DECIDE DE SOLLICITER GROUPAMA POUR LE CHOIX D'UN AVOCAT HABILITE A DEFENDRE LA COMMUNE.**
- FAIT LE POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS.**
- APPROUVE LE BILAN FINANCIER SCOLAIRE 2012-2013.**
- ACCORDE A L'ECOLE MATERNELLE LES CREDITS SCOLAIRES POUR 2013-2014.**
- EXAMINE QUELQUES DOSSIERS DIVERS.**

Vu par Nous, Maire de la commune de LA COTE D'ARBROZ pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A La Côte d'Arbroz,

Le Maire,

Le 29 Août 2013

BAUD Jean-Paul